13/03/2024 Dossier initial, première édition. Modifications

DOSSIER DE

PERMIS DE CONSTRUIRE



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage:

GAEC DES SORBIERS

Le Fanc

15200 CHALVIGNAC

Localisation du projet :

Le Fanc

15200 CHALVIGNAC

Description du projet de construction

- 1- Un appentis avec couverture photovoltaïque accolé à un hangar existant à usage de stabulation sur aire paillée + raclage pour bovins allaitants d'une surface d'emprise au sol créée d'environ 407 m².
- 2- La modification de couverture des bâtiments agricoles existants (pose de tôle acier anti-condensation + modules photovoltaïques).

Constitution du dossier				
Formulaire de Demande de permis de construire Cerfa 13409-13				
PC1a	Plan de situation IGN - Éch: 1/25000e	PC4	Notice descriptive	
PC1b	Document d'urbanisme	PC5a	Plan de façades - Éch: 1/200e	
PC1c	Plan cadastral - Éch: 1/2000°	PC6	Document graphique d'insertion	
PC2	Plan de Masse - Éch: 1/500e	PC7-8	Document photographique	
РС3	Plans en coupe - Éch: 1/500e			



SICA Habitat Rural - Cantal Architecte : Philippe HERNANDEZ

26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239 15002 AURILLAC Cedex Téléphone : 04 71 45 55 38 <u>Tampon - Signature:</u>

A Aurillac, le 13/03/2024

N° de page:

<u>Dessiné par:</u>

Emmanuelle CLERMONT

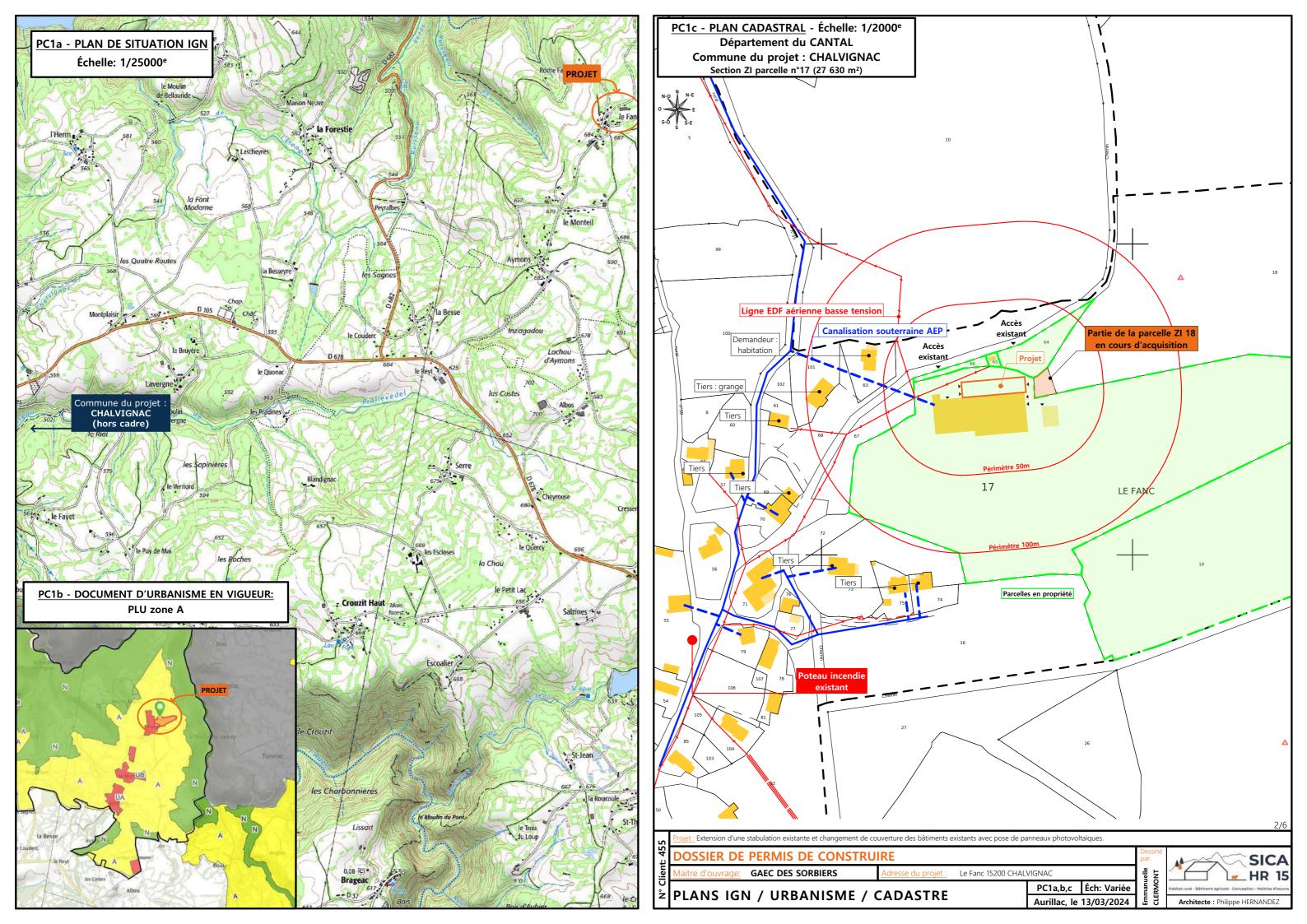
N° Client: 455

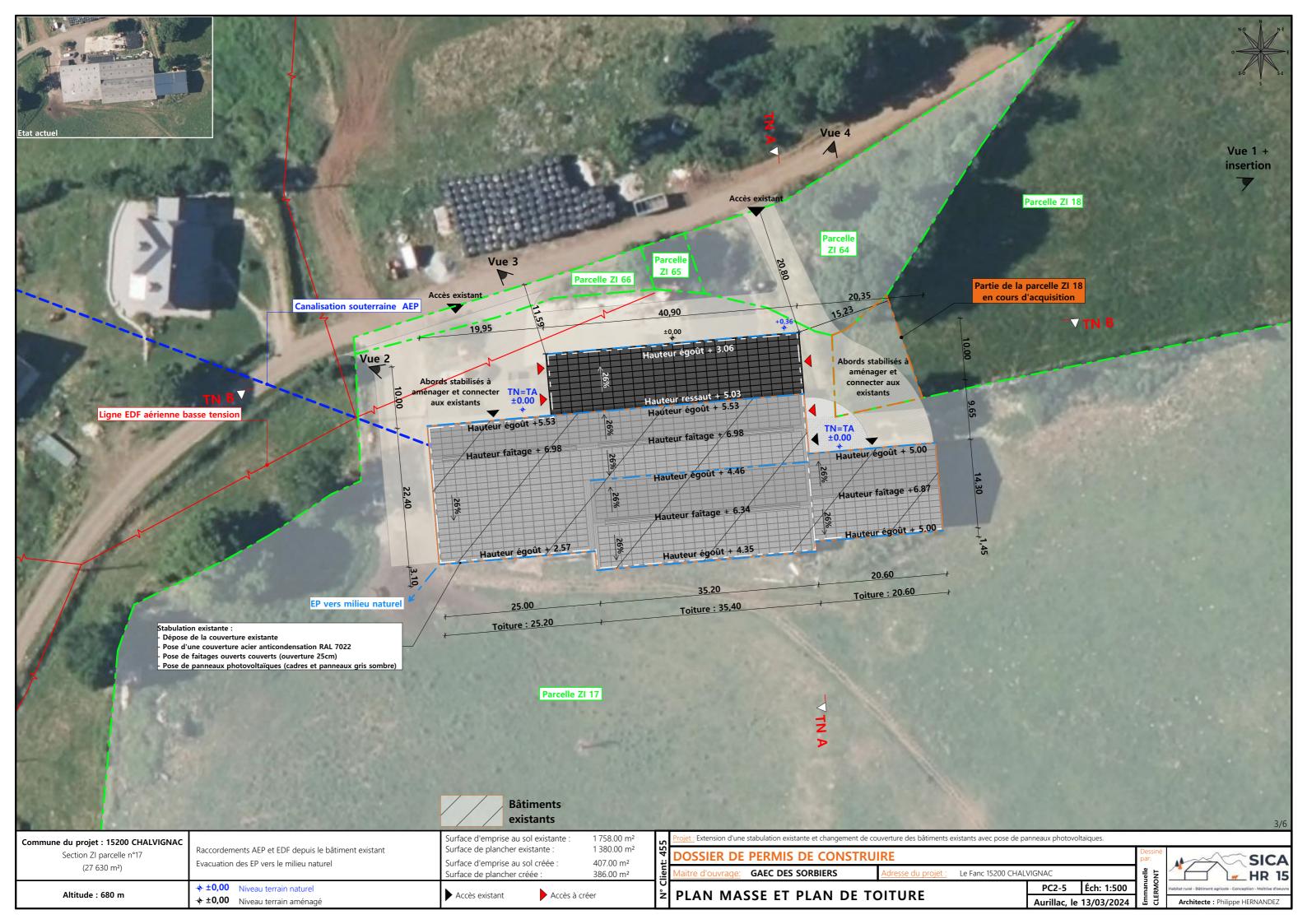
N° Document: PC01

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.

Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.





PC3 - PLANS EN COUPE Échelle: 1:500° Zone de déblai Coupe T. N. A Statements existants Coupe T. N. B

PC4 - Notice descriptive

1- Aspect : projet et localisation

Le projet mené par le GAEC DES SORBIERS consiste à construire :

- 1- Un appentis avec couverture photovoltaïque accolé à un hangar existant à usage de stabulation sur aire paillée + aire d'exercice raclée pour bovins allaitants d'une surface d'emprise au sol créée d'environ 407 m².
- 2- La modification de couverture des bâtiments agricoles existants (pose de tôle acier anti-condensation + modules photovoltaïques).

Le siège d'exploitation est situé aux abords du lieu-dit cadastré "Le Fanc" sur la commune de CHALVIGNAC (15200).

Les constructions envisagées seront implantées sur la parcelle N° 17 de la section ZI (propriété du demandeur) - Zonage Agricole du PLU Chalvignac.

Le projet vise à concentrer l'activité agricole sur ce seul site d'élevage ; l'étable traditionnelle encore en service dans le village pourra être déclassée.

Il n'y a pas d'habitation de tiers ni de point d'eau à moins de 50 m du projet (RSD).

Le projet a aussi pour objet de moderniser la structure d'exploitation et d'améliorer les conditions de travail et de logement des animaux.

2- Aspect : environnement

Les bovins allaitants seront conduits en aire paillée avec aire d'exercice raclée.

Le fumier issu du raclage sera envoyé vers la fumière couverte existante.

Le fumier très compact provenant des parcs paillés sera curé durant l'hiver et déposé au champ sur la parcelle d'épandage dans les conditions réglementaires.

3- Aspect : Impact sur le paysage (cf. document photographique)

De manière identique au bâti existant, les caractéristiques visibles des projets seront :

- **Charpente**: métallique
- Pente de toiture : 26% sur l'existant, 20% pour l'appentis en projet
- **Couverture :** tôle acier anti-condensation de teinte gris graphite (RAL 7022) y compris tôles de rives et faîtières
- Panneaux photovoltaïques : (gris mat et sombre y compris cadre de structure)
- **Débord de toiture** : 30 cm
- **Bardage :** tôle acier RAL 8001
- Portes: Idem
- Translucide : polycarbonate
- Ventilation statique : tôles ventelles + bardage décalé + faîtière ventilée
- **Maçonnerie**: préfabriquée lissée ton ciment brut sombre

Implantation sur cour existante ; terrassement très mesuré hormis excavation des fondations.

L'accès au site sera inchangé.

Le pourtour (cours et abords) sera stabilisé par empierrement de blocage + couche d'empierrement de finition.

Les EP seront collectées et dirigées par gravité vers le milieu naturel.

Le raccordement en eau et électricité se fera depuis les réseaux existants dans l'enceinte de la stabulation existante.

Projet: Extension d'une stabulation existante et changement de couverture des bâtiments existants avec pose de panneaux photovoltaïques.

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maitre d'ouvrage: GAEC DES SORBIERS

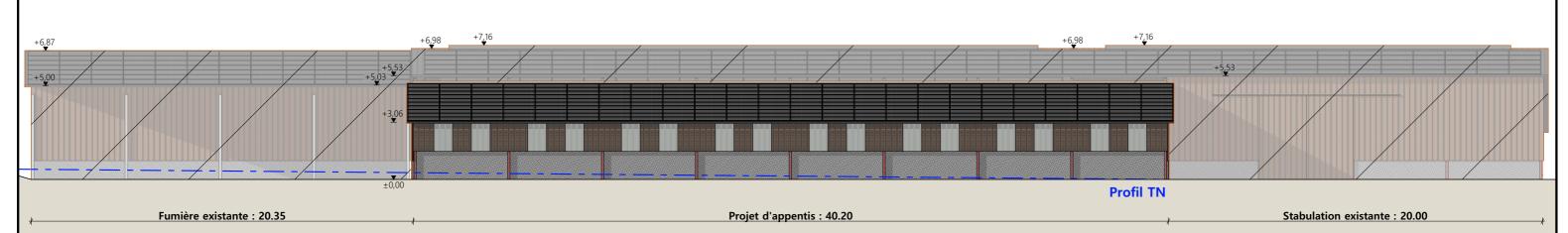
Adresse du projet: Le Fanc 15200 CHALVIGNAC

PC3-4 Éch: 1:500

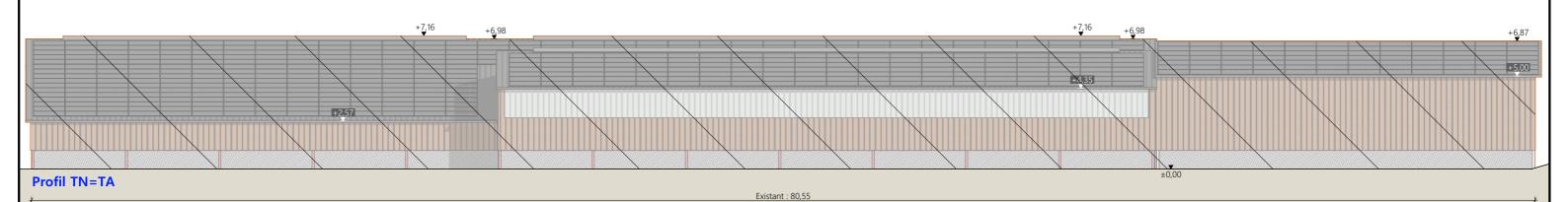
Aurillac, le 13/03/2024

Architecte : Philippe HERNANDEZ

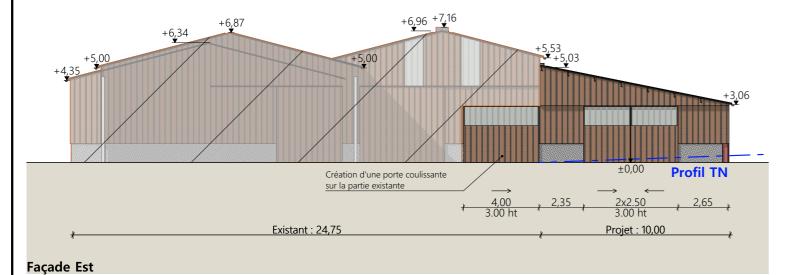
4/6



Façade Nord



Façade Sud : non modifiée par le projet d'extension



Matériaux du projet :

Maçonnerie: - mur béton ht 2.00, enduit ton ciment

Bardage: - pignons : acier plein lames verticales RAL 8001 - Long pan : acier à ventelles lames verticales RAL 8001

- intégration polycarbonate 2x1.00m par travée sur longs pans

Charpente: - métallique

- portes coulissantes structure acier et bardage acier RAL 8001 + bandeau translucide ht. 1.00m Menuiseries:

Couverture : - acier anticondensation RAL 7022 - Gouttières et descentes EP en zinc - Faîtage ouvert couvert (ouverture 25cm)

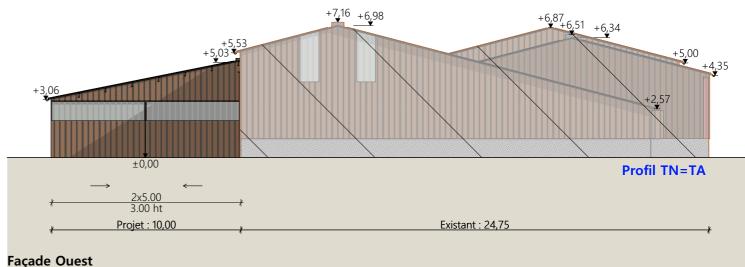
- ressaut de toiture ht. 0.50m : ouverture libre + pare neige

- panneaux photovoltaïques (cadres et panneaux gris sombre)

Travaux sur l'existant :

- Dépose de la couverture existante, et pose d'une couverture acier anticondensation RAL 7022
- Faîtage ouvert couvert (ouverture 25cm) et pose de panneaux photovoltaïques (cadres et panneaux gris sombre)

· Création d'une porte sur la partie existante



Matériaux de l'existant :

Bâtiments

existants

Maçonnerie : - mur béton ht 1.00m visible, aspect béton brut Bardage : - acier plein lames verticales RAL 8001 - intégration polycarbonate 2x1.00m par travée

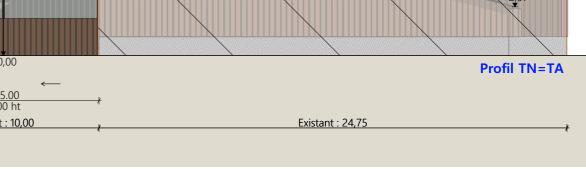
- métallique

Charpente:

- portes coulissantes structure acier et bardage acier RAL 8001 + bandeau translucide ht. 1.00m Menuiseries :

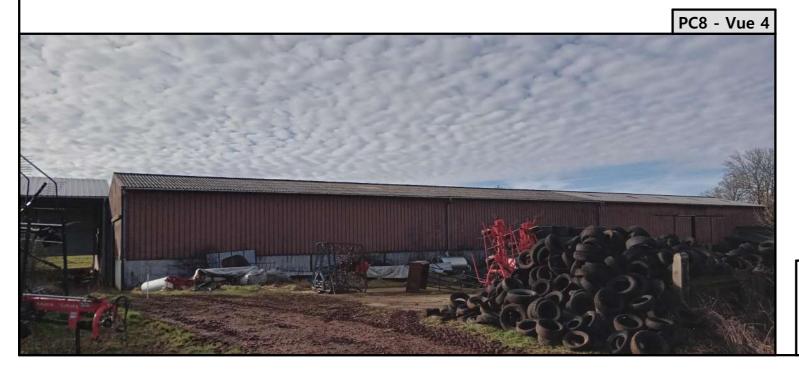
- fibre ciment teinte naturelle - Gouttières et descentes EP en zinc

Extension d'une stabulation existante et changement de couverture des bâtiments existants avec pose de panneaux photovoltaïques. OOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE SICA Le Fanc 15200 CHALVIGNAC GAEC DES SORBIERS - HR 15 PC5 Éch: 1:200 **PLANS DE FACADES** Aurillac, le 13/03/2024 Architecte : Philippe HERNANDEZ











PC6 - Vue 1 Insertion





- 13/03/2024 E.C. Dossier initial, première édition. Ind Date Par Modifications

TECHNIQUE - DÉTAILS



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: GA

GAEC DES SORBIERS

Le Fanc

15200 CHALVIGNAC

Localisation Le Fanc

ation

du projet : 15200 CHALVIGNAC

Description du projet de construction

- 1- Un appentis avec couverture photovoltaïque accolé à un hangar existant à usage de stabulation sur aire paillée + raclage pour bovins allaitants d'une surface d'emprise au sol créée d'environ 407 m².
- 2- La modification de couverture des bâtiments agricoles existants (pose de tôle acier anti-condensation + modules photovoltaïques).

Constitution du dossier			
DET1	Vue au sol aménagement - Éch: 1/200e		
DET2	Coupe de principe - Éch: 1/100°		
DET3	Perspectives 3D		



Conseiller Bâtiment:

Vincent CHARBONNEL

Chambre d'agriculture du Cantal 26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239 15002 AURILLAC Cedex Téléphone : 04 71 45 55 00

les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.











A Aurillac, le 13/03/2024

<u>Dessiné par:</u>

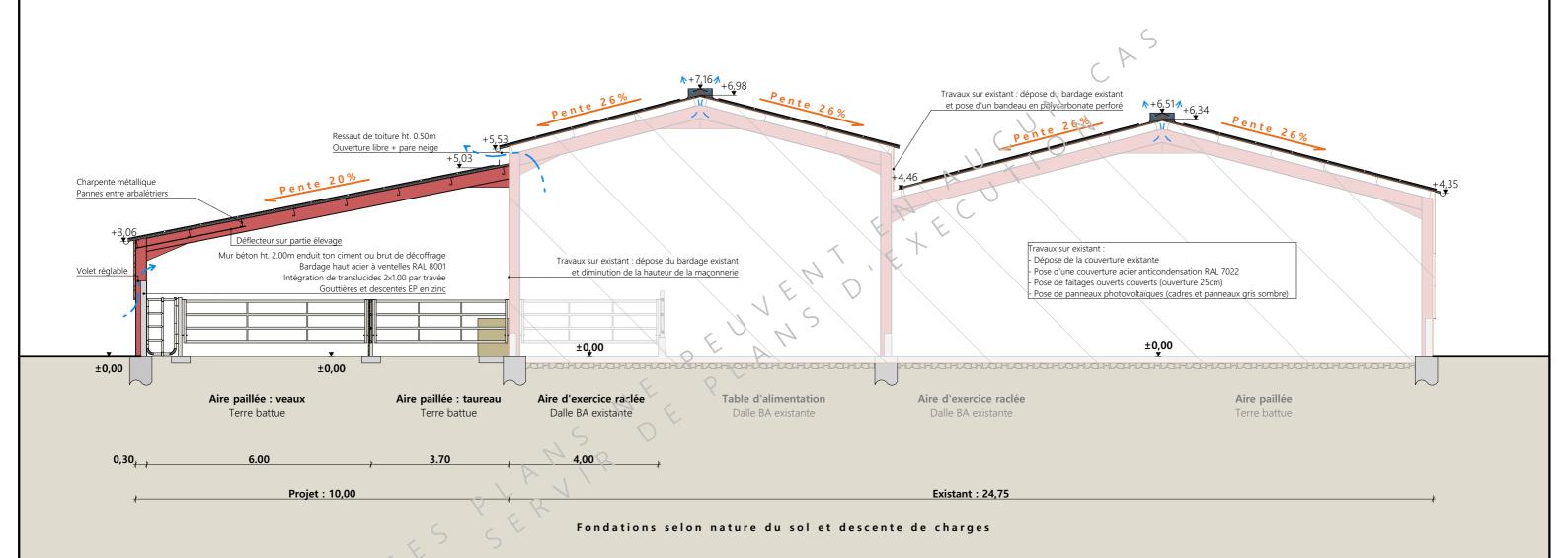
Emmanuelle CLERMONT

N° Client: 455 N° Document: N° de page: TECH01 1/4

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE DOSSIER TECHNIQUE ET CONSEIL et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION. Ils ne sont pas nécessaires à

l'instruction du permis de construire.
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux



Projet: Extension d'une stabulation existante et changement de couverture des bâtiments existants avec pose de panneaux photovoltaïques.

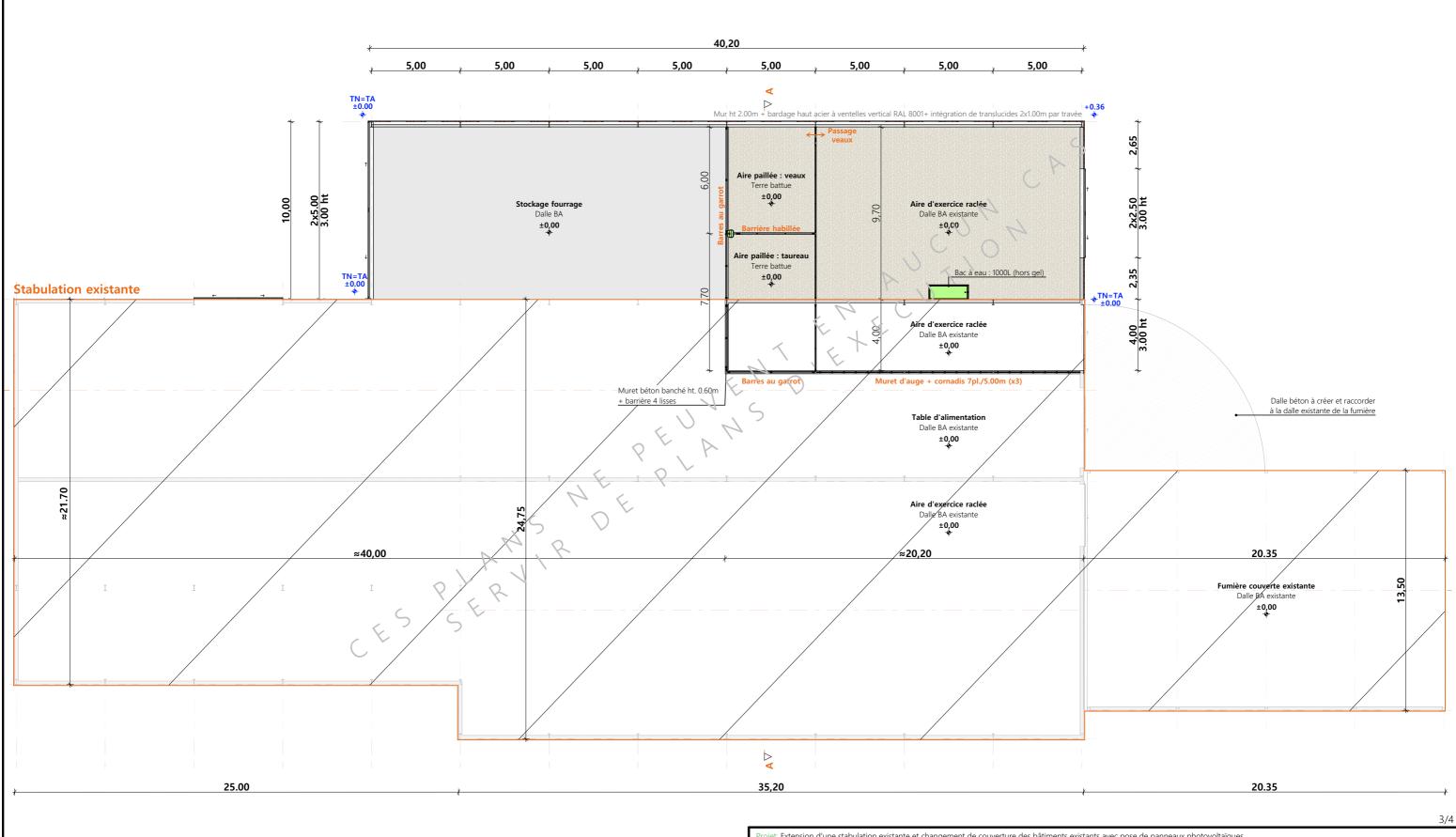
Dessiné par:
Emmanuelle CLERMONT

COUPE DE PRINCIPE

Dessiné par:
Emmanuelle CLERMONT

DET2 Éch: 1:100
Aurillac, le 13/03/2024.
Vincent CHARBONNEL





Projet: Extension d'une stabulation existante et changement de couverture des bâtiments existants avec pose de panneaux photovoltaïques.

DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS

Maitre d'ouvrage: GAEC DES SORBIERS - Le Fanc 15200 CHALVIGNAC

VUE AU SOL

DET1 Éch: 1:200 Conseiller Bâtiment: Vincent CHARBONNEL

CHAMBRE
D'AGRICULTURE
CHAMBRE
CHAM

